Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service Europe et international** **Sous-direction International** **Bureau des exportations et des partenariats internationaux** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation** **1ter, avenue de Lowendal** **75700 PARIS**	**Instruction technique** **DGPE/SDI/2016-877** **10/11/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public
Date limite de réponse : 18 novembre 2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Modalités de mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole pour la préparation et les finales du126ième Concours Général Agricole (CGA).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) Préfets de région Préfets de département

Résumé : Le Concours Général Agricole (CGA) est une manifestation officielle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui participe au développement économique des filières et, concernant les Concours Jeunes, à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales qui se déroulent à Paris à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, nécessite la mise à disposition auprès du Commissariat général du CGA, d'agents du MAAF chargés d'exercer les fonctions de Commissaire et de Commissaire adjoint Cette circulaire en précise les modalités.

Textes de référence : Arrêté du 25 juillet 2016 portant approbation du règlement du Concours Général Agricole 2017.

Le Concours Général Agricole (CGA), créé en 1870, sélectionne et récompense chaque année, les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Propriété du MAAF et du CENECA, il contribue au développement économique des filières agroalimentaires et à la valorisation des savoir-faire et des produits de l'agriculture française.

Les médailles attribuées aux meilleurs produits et vins permettent aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir en les aidant dans leur choix.

Les concours Jeunes constituent des supports pédagogiques pour les enseignants et sont très mobilisateurs pour les élèves des filières de formation de l'enseignement agricole.

L'arrêté du 25 juillet 2016 fixe les modalités d'organisation du 126ème CGA, dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 25 février au 5 mars 2017, dans le cadre du 54ème Salon international de l'agriculture (SIA).

Le bon déroulement du Concours Général Agricole repose sur l'implication des services du MAAF (DRAAF, DDT, DDTM, réseau de l'enseignement agricole) pour :

- Promouvoir les différents concours organisés par le CGA auprès des réseaux et acteurs locaux afin d'inciter les producteurs à s'inscrire, en mettant en valeur le bénéfice économique potentiel de cette participation.
- Sensibiliser les équipes enseignantes des établissements d'enseignements agricoles à l'intérêt pédagogique des différents concours dédiés aux Jeunes.et encourager leur participation aux différents concours Jeunes:
  - Concours de Jugements des Animaux par les Jeunes (CJAJ).
  - Concours Européen des Jeunes Professionnels du Vin (CJPV),
  - Trophée National des Lycées Agricoles
  - Concours Jeunes des Prairies Fleuries,
  - Challenge Equi-Trait-Jeune
- Superviser le bon déroulement des présélections locales, pour les Concours Vins, dont l'organisation opérationnelle est confiée aux Chambres d'Agriculture.
- Assister le Commissariat général dans l'organisation des phases finales à Paris par la mise à disposition de fonctionnaires du MAAF, en application de l'article 4 du règlement du concours. Cette mise à disposition se fait par le biais d'un ordre de mission sans frais, Les indemnités liées à la réalisation de la mission seront prises en charge par le partenaire chargé de l'organisation opérationnelle du concours (Comexposium) tel que prévu au règlement national .

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches qui leur sont confiées et de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions de cette 126ème édition.

Vous trouverez en annexes les principales étapes de chacun des concours. Le règlement 2017 est téléchargeable sur le site www.concours-agricole.com.

La liste des collaborateurs susceptibles d'être mis à disposition en qualité de Commissaires pour le déroulement des finales des différents concours sera établie selon le modèle en annexe 4, à retourner **avant le 18 novembre 2016** au Commissariat Général du Concours général agricole (adresses courrier et emails en annexe).

Des collaborations de durée un peu plus longues, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques dans l’organisation sont confiées pendant la période de préparation. Le Commissaire général vous fera parvenir un courrier postal ou électronique le cas échéant.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du MAAF, le succès du Concours Général Agricole 2017 et du Salon International de l’Agriculture soit ainsi assuré.

Le Directeur général de l’enseignement et de la recherche	La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Philippe VINÇON	Catherine GESLAIN - LANEELLE

ANNEXE 1

Principales manifestations du 126ème Concours Général Agricole

I) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA animaux est composé de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » des espèces bovines, équines et asine, ovine, caprine, porcine et canine. Il a réuni 2600 animaux en 2016. Les phases finales du CGA 2017 se dérouleront du samedi 25 février au dimanche 5 mars 2017.

II) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux entreprises. Cette manifestation a réuni 22.000 produits inscrits en 2016, présentés par 5700 producteurs/entreprises et, évalués par 10.000 jurés dont 7.000 jurés pour les finales. Son édition 2017 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat des produits et des vins à partir du mercredi 22 février 2017,
- Le concours des vins, du samedi 25 au dimanche 16février 2017,
- Les concours des produits, du samedi 25 février au mardi 28 février 2017.

III) LES CONCOURS JEUNES DU CGA

Il s'agit de concours de jugement et de mise en situation destinés à valoriser les futurs professionnels du secteur du vin et de l'élevage et, de mettre à la disposition des équipes pédagogiques un outil d'animation pédagogique fédérateur au sein des établissements.

En 2016, les CGA JEUNES ont mobilisé 11.000 étudiants, apprenants, jeunes professionnels dont 700 finalistes issus d'une centaine d'établissements.

Les phases finales de l'édition 2017 se dérouleront comme suit :

*Concours de jugement d'animaux par les jeunes (C.J.A.J.) du dimanche 26 février au vendredi 3 mars 2017 :

- -Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine),
- - Trophées du meilleur pointeur de race (espèce bovine),
- - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine) le mercredi 1er mars 2017.

*Concours européen des jeunes professionnels du vin, le mercredi 1er mars 2017.

*Trophée des lycées agricoles du mercredi 1er mars au dimanche 5 mars 2017.

*Remise des prix du Concours Jeunes des Prairies Fleuries, le vendredi 3 mars 2017.

*Challenge Equi-Trait-Jeunes le lundi 27 février 2017.

IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRAIRIES FLEURIES (GESTION AGROECOLOGIQUE)

La remise des prix se déroulera le vendredi 3 mars 2017 sur le SIA

ANNEXE 2

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS
PROGRAMME 2017

Samedi 25 février 2017	Dimanche 26 février 2017
Régions viticoles (CPS) : - **Beaujolais** - **Vallée du Rhône** - **Savoie** - **Pays de la Loire** - **Languedoc-Roussillon** - **Jura**	**Régions viticoles (CPS) :** - **Alsace** - **Bourgogne** - **Champagne** - **Lorraine** - **Provence** - **Corse** - **Bordeaux** - **Sud-Ouest**

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS
PROGRAMME 2017

Jeudi 19 janvier 2017	Samedi 25 février	Dimanche 26 février	Lundi 27 février	Mardi 28 février
- Viandes - Charcuterie chaude	- Volailles Abattues - Découpes de Volailles - Produits issus de Palmipèdes Gras - Vin de liqueur - Vanille	- Piments d'Espelette - Produits oléicoles - Charcuterie - Truites	- Produits laitiers - Eaux de vie - Pommeau - Huîtres - Cognac - Bières	- Jus de fruits - Cidres et Poirés - Rhums et punchs - Apéritifs - Confitures - Safran - Produits apicoles

ANNEXE 3

CALENDRIER DES MISSIONS

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours Général Agricole pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX,

Du jeudi 23 février au dimanche 5 mars 2017 inclus

II - CONCOURS DES VINS (par régions viticoles)

Du mercredi 22 février au mercredi 1er mars 2017 inclus

III - CONCOURS DES PRODUITS

Du mardi 21 février au mercredi 1er mars 2017 inclus

IV - CONCOURS JEUNES

- CJAJ : du jeudi 23 février au dimanche 5 mars 2017 inclus
- CJPV : du mardi 28 février au mercredi 1er mars 2016 inclus
- TNLA : du mardi 28 février au dimanche 5 mars 2017 inclus
- Jeunes des « Prairies Fleuries » : Remise de prix le vendredi 3 mars 2017
- Equi-Trait-Jeunes du dimanche 26 février au mardi 28 février 2017 inclus

ANNEXE 4
LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES
POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ou COMMISSAIRE ADJOINT

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2017

A retourner avant le 18 novembre 2016 par courrier ou email à :
Concours Général Agricole/ Comexposium, 70 avenue du Général de Gaulle 92058 PARIS LA DEFENSE cedex

CONTACTS:

- **Concours des animaux, CJAJ, TNLA-et Equi-Trait-Jeunes :** Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, cgaanimaux@comexposium.com
- **Concours des produits:** Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, cgaproduits@comexposium.com
- **Concours des vins et CJPV :** Theofilos VASILEIADIS, tel 01 76 77 13 45, cgavins@comexposium.com

DRAAF/DDT(M) Établissements d'enseignement agricole	Nom et Prénom	Adresse administrative + Téléphone + Portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (annexe 3)

A le Vu le Chef de Service